



Droit individuel à la formation

Par **Emenard**, le **21/01/2013** à **11:30**

Bonjour

J'ai accepté une convention de rupture conventionnel de mon contrat de travail. Suite à mon entretien avec mon conseiller pôle emploi, normalement je bénéficie de 20 heures de formation. Sur mon certificat de travail il est stipulé que je n'ai acquis aucune heures au titre du DIF. Je me suis donc rapproché de l'Opca qui m'informe que je dois régler la situation auprès de mon ex-employeur. A titre d'information je n'ai pas effectué de formation ni en interne ni en externe, au cours des 18 mois de mon CDD.

Quel recours ai-je pour récupérer ses heures et quelle est la procédure à suivre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Madame Monsieur mes sincères salutations.

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **19:14**

Bonjour

1 ère étape prenez rendez vous avec votre employeur et écoutez ses explications et les actions qu'il va engager.

Informez le que vous lui ferait parvenir un courrier récapitulatif les conclusions de cet entretien.

2 ème étape courrier recommandé récapituler les justifications de l'employeur et les actions qu'il va mettre en oeuvre.

3 ème étape faute à l'employeur de ne pas avoir corrigée la situation, saisine des

prud'hommes afin de faire valoir vos droits au DIF.

Restant à votre disposition.

Par **Emenard**, le **23/01/2013** à **14:08**

Bonjour et merci pour vos conseils.